



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- 1 -

PREFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET
DES AFFAIRES FINANCIERES ET IMMOBILIERES

BUREAU DU BUDGET, DE L'IMMOBILIER ET DES
MOYENS GENERAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**MARCHE PUBLIC
REPLACEMENT DE CAMERAS ANALOGIQUES PAR DES CAMERAS IP**

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES
PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC POSSIBILITE DE NEGOCIATION**

**(Selon l'article 27 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
et de l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015)**

Date limite de remise des offres : Mercredi 22 novembre 2017 à 14h00

SOMMAIRE

Article 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Article 2. CARACTERISTIQUES DU MARCHE

2-1 Objet du marché

2-2 Modalités de mise en concurrence

2-3 Montant du marché

2-4 Allotissement

2-5 Forme des prix

2-6 Cahier des Clauses Administratives Générales de référence

2-7 Variante

Article 3. DUREE DU MARCHE

Article 4. MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

Article 5. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

5.1 Groupement

5.2 Visite des locaux

5.3 Lieu d'exécution du marché

Article 6. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Article 7. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Article 8. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Article 9. CONDITIONS D'ENVOI DES DOSSIERS DE CONSULTATION ET DE REMISE DES PLIS

9.1 Obtention ou retrait du dossier de consultation des entreprises

9.2 Modalités de remise des candidatures et des offres

Article 10. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Article 11. NEGOCIATION

Article 12. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Article 13. LITIGES

Article 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Préfecture du Val-de-Marne
21/29, avenue du Général de Gaulle
94038 Créteil Cedex

Représentée par le Préfet du Val-de-Marne

Article 2. CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

Pour garantir la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et le principe de transparence des procédures, le présent marché fait l'objet d'une publicité.

La description de l'offre et ses spécifications sont indiquées dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP).

2-1 Objet du marché

Le présent marché concerne le remplacement de matériels, l'installation et la mise en service de caméras IP, d'un centre de visionnage et d'un dispositif de report d'images et de stockage sur les 3 sites suivants :

SITE 1 :

- Le remplacement de 48 caméras analogiques (serveur de marque GENETEC) en IP dont 24 caméras extérieures et 24 caméras intérieures
- Fourniture des équipements pour le report des images du système de vidéoprotection du site 1 vers le site 3

SITE 2 :

- Le remplacement de 8 caméras analogiques (serveur TRIBRIDE HD-TVI et IP 16 voies) par des caméras en IP avec l'enregistrement sur le site 1
- Fourniture des équipements pour le report des images du système de vidéoprotection vers le site 1 et le site 3

SITE 3 :

- Fourniture des équipements pour la lecture et l'exploitation du système de vidéoprotection du site 1 et 2
- Création d'un centre de visionnage comprenant une station d'exploitation, 2 moniteurs 32 et 24 pouces, un Switch vidéosurveillance IP 8 ports POE, y compris les travaux de canalisation et toutes sujétions nécessaires au parfait achèvement des travaux.

Les licences proposées devront obligatoirement être compatibles avec le matériel existant (serveur GENETEC, système d'exploitation et licence de vidéosurveillance et serveur TRIBRIDE HD-TVI et IP 16 voies) des 3 sites concernés.

La formation du personnel dédié à ces nouveaux matériels devra être prévue et chiffrée.

Les obligations spécifiques confiées au titulaire et les lieux d'exécution sont décrits dans les Cahiers des Clauses Particulières.

2-2 Modalités de mise en concurrence

Le présent marché est un marché de fournitures courantes et services (FCS) passé en procédure adaptée avec possibilité de négociation conformément à l'article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

2-3 Montant du marché

Le présent marché est un marché forfaitaire à prix ferme, non reconductible.

2-4 Allotissement

Le présent marché n'est pas alloti.

2-5 Forme des prix

Le candidat est informé que le marché sera conclu dans l'unité monétaire EURO.

2-6 Cahier des Clauses Administratives Générales de référence

Le Cahier des Clauses Administratives Générales de référence (CCAG) est le CCAG FCS.

2-7 Variante

L'entreprise a la possibilité de proposer une variante pour le choix de la fourniture du matériel, lequel doit obligatoirement être compatible avec le matériel existant.

Article 3. DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu pour une période de 3 mois dont 3 semaines de préparation de chantier.

Article 4. MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

La Préfecture du Val-de-Marne se réserve le droit d'apporter au plus tard dix (10) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 5. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

5.1 Groupement

Les candidats peuvent se présenter sous forme d'entreprise individuelle ou de groupement d'opérateurs économiques conjoint ou solidaire.

En application de l'article 45-V du décret N° 2016- 360, le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter pour le présent marché plusieurs offres en agissant à la foi :

- * en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- * en qualité de membres de plusieurs groupements.

En application de l'article 45-III du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur impose que le mandataire du groupement conjoint soit solidaire pour l'exécution du présent marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

5.2 Visite des locaux

Afin d'apprécier avec exactitude la nature des prestations entrant dans le cadre du marché, des visites seront organisées par l'Administration.

Pour les rendez-vous, il convient de prendre contact avec M. Rachid TOUABI, Contrôleur des Travaux, au 01 49 56 61 93 (rachid.touabi@val-de-marne.gouv.fr).

A l'issue de la visite, la société soumissionnaire fera viser par le représentant de l'administration le certificat figurant à la fin du présent règlement.

5.3 Lieu d'exécution du marché

La Préfecture du Val-de-Marne – 21-29 avenue du Général de Gaulle 98038 CRETEIL

Article 6. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 7. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend les pièces ci-dessous :

- L'Acte d'Engagement (ATTRI1)
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- Le Règlement de la Consultation (RC) avec le certificat de visite des lieux en annexe
- Annexe technique (liste des matériels et fournitures à prévoir)

8. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats fourniront à l'Administration un pli libellé comme suit :

**« Marché public : ne pas ouvrir
« Remplacement de caméras analogiques par des caméras IP»**

Ce pli contiendra une enveloppe unique comportant la candidature et l'offre rédigées en français obligatoirement.

L'enveloppe comportera les documents relatifs :

1/ à la présentation du candidat, soit :

- Une lettre de candidature sur le modèle du formulaire DC1, complétée, datée et signée par le candidat ou son représentant <http://www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics>
- La déclaration du candidat sur le modèle du formulaire DC2, complétée, datée et signée par le candidat ou son représentant <http://www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics> ;

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société, si la personne signataire n'est pas le représentant légal de la société.
- L'extrait du registre du commerce (Kbis) ou toute pièce équivalente de moins de 3 mois
- Références pour des prestations similaires à l'objet du marché
- RIB avec IBAN
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (condamnation, liquidation judiciaire, situation fiscale et sociale) datée et signée par le candidat ou son représentant
- Document attestant de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée par le marché (QUALIBAT ou équivalent)

Documents à fournir si la situation du candidat le justifie :

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Documents à fournir par tous les candidats pour apprécier leur capacité professionnelle, technique et financière à exécuter le marché :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global **ET** le chiffre d'affaires **concernant l'objet du marché**, réalisé au cours des trois derniers exercices ;
- Présentation d'une liste des principaux travaux effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé de la prestation ;
- Présentation de l'entreprise indiquant les moyens techniques et humains dont le candidat dispose
- Certificats délivrés par les organismes et administrations pour prouver qu'il est à jour en matière fiscal et social

2/ à l'offre, soit :

- L'Acte d'Engagement (AE) (ATTR11) complété :
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) complétée :
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) à accepter sans modification
- Un mémoire technique présentant les moyens humains prévus, l'organisation qui sera adoptée pour exécuter le chantier, le matériel utilisé, les fiches produits, le traitement des déchets, ainsi que le planning d'exécution des travaux que l'entreprise compte mettre en œuvre
- Le planning prévisionnel de réalisation de l'opération
- Attestation d'assurances en cours de validité couvrant les risques du marché

Date limite de réception des offres : Mercredi 22 novembre 2017 à 14h00

Article 9 : CONDITIONS D'ENVOI DES DOSSIERS DE CONSULTATION ET DE REMISE DES PLIS

9.1 Obtention ou retrait du dossier de consultation et de remise des plis papiers :

Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus :

Préfecture du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines et des Moyens (DRHM)
Bureau de la Logistique et du Patrimoine (BLP)
21/29, avenue du Général de Gaulle
94038 Créteil Cedex
☎ : 01 49 56 62 32 ou 01 49 56 61 93
📠 : 01 49 56 61 75
ou
muriel.moreac@val-de-marne.gouv.fr
ou
rachid.touabi@val-de-marne.gouv.fr

Le dossier peut également être téléchargé (version java 1.6 et zip) en se connectant sur la plate-forme des Achats de l'Etat à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr> sous la référence MPFCS2017-06 ou sur le site Internet de la Préfecture du Val-de-Marne.

Pour les renseignements d'ordre technique :

Préfecture du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines et des Moyens (DRHM)
Bureau de la Logistique et des Moyens (BLP)
21/29, avenue du Général de Gaulle
94038 Créteil Cedex
☎ : 01 49 56 61 93
📠 : 01 49 56 61 75
rachid.touabi@val-de-marne.gouv.fr

9.2 Modalités de remise des candidatures et des offres :

Adresse à laquelle les offres doivent être déposées :

Préfecture du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines et des Moyens (DRHM)
Bureau du Courrier et des Relations avec les Usagers (BCRU)
21/29, avenue du Général de Gaulle
94038 Créteil Cedex

du lundi au vendredi de 9h à 16h, jusqu'à la date limite de réception des plis mentionnés ci-dessus.

Le dépôt donnera lieu à la délivrance d'un récépissé,

Si les offres sont envoyées par courrier, elles devront parvenir à la même adresse et dans les mêmes délais par pli recommandé avec avis de réception postal. Le délai postal n'est pas opposable à l'Administration.

Les offres qui ne rempliraient pas ces obligations ne seront pas examinées et seront retournées à leurs auteurs.

Article 10. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Les offres seront examinées en fonction des critères mentionnés ci-dessous :

- Le prix des prestations..... (60 %)
- La valeur technique du candidat qui comprendra les moyens, le planning, (40 %)

Article 11. NEGOCIATION

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats les éléments de l'offre et notamment le nombre de caméras à remplacer.

Article 12. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

L'exécution du présent marché se déroulera en site occupé.
Les travaux bruyants (démolition, etc....) sont à réaliser en dehors des heures de bureaux.
Ils pourront être effectués le samedi, avec l'accord du maître d'ouvrage.

Article 13. LITIGES

En cas de litige, les parties conviennent, conformément à l'article R.312-11 du code de justice administrative, de saisir le tribunal administratif dans le ressort duquel se situe le maître d'ouvrage,

ou

L'organe chargé des procédures de médiation :

Le médiateur des entreprises – Ministère de l'Economie

100 rue de Richelieu 75002 PARIS

Email : formulaire de contact sur le site : www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises -
tél 01 53 17 89 55 - fax : 01 53 17 87 92



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

CERTIFICAT DE VISITE DES LIEUX

Prendre rendez-vous avec :

Rachid TOUABI, contrôleur des travaux

01 49 56 61 93 ou 06 22 99 88 63

e-mail : rachid.touabi@val-de-marne.gouv.fr

Nom de l'entreprise :

Nom et qualité de son représentant :

Visa et cachet du représentant de l'entreprise :

Date de la visite :

Nom et visa du représentant de l'Administration :